



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché, suite au renouvellement de l'approbation de la substance active cuivre, et les données fournies en réponse aux demandes en post autorisation du produit phytopharmaceutique **FUNGURAN OH***

*de la société* COSACO GmbH

*enregistrées sous les* n° 2019-4311 et 2014-1931

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 24 juin 2022,*

*Considérant que les informations disponibles ne permettent pas de s'assurer de la performance des équipements de protection individuelle pour cette formulation de type poudre mouillable,*

*Considérant en conséquence qu'un risque d'effet nocif pour les opérateurs et les travailleurs lié à l'utilisation du produit ne peut être exclu ;*

*Considérant qu'en conséquence, les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus remplies,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas renouvelée** en France.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Informations générales sur le produit	
Noms du produit	FUNGURAN OH SCALDIS OH
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	COSACO GmbH Singapurstrasse 1 D-20457 HAMBOURG Allemagne
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	768,4 g/kg - hydroxyde de cuivre (équivalent à 500 g/kg de cuivre)
Numéro d'intrant	9000277
Numéro d'AMM	9000277
Fonction	Fongicide et bactéricide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 15/07/2025

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
12203301 Cerisier*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	0,5 kg/hL	-	-	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	<b>Motivation du retrait :</b> L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les opérateurs et les travailleurs, aux nouvelles conditions d'emploi revendiquées.				
12453301 Fruits à coque*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	0,5 kg/ha	-	-	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	<b>Motivation du retrait :</b> L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les opérateurs et les travailleurs et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque de dépassement des limites maximales de résidus de la substance active, aux nouvelles conditions d'emploi revendiquées.				
12603201 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Chancre européen	1 kg/hL	-	-	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	<b>Motivation du retrait :</b> L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les opérateurs et les travailleurs, aux nouvelles conditions d'emploi revendiquées.				



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



### Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
<b>12553303</b> Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	0,25 kg/hL	-	-	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	<b>Motivation du retrait :</b> L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les opérateurs et les travailleurs, aux nouvelles conditions d'emploi revendiquées.				
<b>12653301</b> Prunier*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	0,5 kg/hL	-	-	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	<b>Motivation du retrait :</b> L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les opérateurs et les travailleurs, aux nouvelles conditions d'emploi revendiquées.				
<b>12703203</b> Vigne*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	1,5 kg/ha	4	21	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	<b>Motivation du retrait :</b> L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les opérateurs et les travailleurs, aux nouvelles conditions d'emploi revendiquées.				